RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# 2L21
# Société à responsabilité limitée
# au capital de 10 000 euros
# Siège social : 37 Rue du Faubourg Madeleine
# 21200 BEAUNE
# 822 041 141 RCS DIJON

## DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 2 MAI 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Vincent LHOMME,
titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Charles-David LIBERT-ELLENBERGER,
titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2L21 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2L21 et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

### PREMIERE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 37 Rue du Faubourg Madeleine - 21200 BEAUNE au 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON, et ce à compter de ce jour.

### DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

*« **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé : 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

### TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à [redacted]
Le deux mai deux mille vingt cinq

Vincent LHOMME



